



LES RÈGLES SPÉCIFIQUES D'ATELIER ANNEXE 1*



(110.2 Loi sur l'instruction publique)

* Les règlements spécifiques d'atelier font partie intégrante des **Règles de fonctionnement** du centre et viennent corroborer avec celui-ci. Ils sont remis par le titulaire selon le programme d'études. Ils sont également affichés à l'entrée du local visé. (voir annexe I)

DROIT D'APPEL :

Tout élève se croyant lésé dans ses droits peut déposer une demande écrite à la direction du centre. Un comité-conseil de la direction du centre sera alors formé et composé d'un membre de la direction, d'un enseignant et d'un élève représentant le groupe. La décision finale appartient à la direction du centre.

ÉLECTROTECHNIQUE

1. LOCAUX :

- La propreté est de rigueur : les élèves doivent participer au rangement du matériel ainsi qu'au nettoyage de l'atelier à la fin de chaque séance de travail.
- Il est interdit de boire ou de manger dans les locaux théoriques, les ateliers et sur les unités. Seule la bouteille d'eau sera tolérée si elle est étanche.
- Il est interdit d'écouter de la musique avec des écouteurs personnels dans les ateliers.

2. RESPECT :

- Il est interdit de modifier les montages des autres élèves sans en avoir eu l'autorisation d'un enseignant.

3. PORT DES ÉQUIPEMENTS ET MÉTHODES DE TRAVAIL :

- Le port obligatoire, en tout temps, des lunettes et des bottes de sécurité pour travailler et circuler dans les ateliers.
- Le port du chapeau de sécurité est obligatoire lors de travaux de construction et lorsqu'une ou des personnes travaillent au-dessus de votre tête.
- Pour les vérifications sous tension, vous devez respecter les normes de protection de défauts d'arc électrique (arc flash) :
 - Tension de 600V : protection complète arc flash obligatoire comprenant sarrau, gants, casque et visière.
 - Tension de 120V, 208V et 240V : gants de cuir obligatoire.
- Le port des bijoux aux doigts est défendu en tout temps dans les ateliers.
- Les vêtements amples sont défendus dans les ateliers.

4. ABSENCE, RETARD, DÉPART HÂTIF :

- Respectez le temps complet de chaque heure dispensée dans les ateliers.
- Respectez les pauses qui vous sont attribuées à moins d'entente avec votre enseignant.

5. VOLUME, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT :

- Le respect du matériel et des outils est essentiel dans les ateliers. Le vol ou les bris volontaires entraînera une suspension immédiate

